



**COMITE SYNDICAL**

**MERCREDI 21 JUIN 2000**

**PRESENTS :**

- Monsieur Jean THAON, Vice-Président du CG, Maire de Lantosque.
- Monsieur Pierre-Guy MORANI, Conseiller Général, Maire de Gilette.
- Monsieur Paul OLLIE, Conseiller Général.
- Monsieur René REGHEZZA, Conseiller Général, Maire de Roquebillière.
- Monsieur Robert VELAY, Conseiller Général, Maire de Puget-Théniers.
- Monsieur Jacques VICTOR, Conseiller Général.
- Monsieur Joseph BALDINI, Adjoint au Maire de Roquestéron-Puget.
- Monsieur Georges BARBIER, Adjoint au Maire de Péone-Valberg.
- Madame Josette DALMASSO, Conseillère Municipale de Puget-Théniers.
- Monsieur Michel DEBERDT, Conseiller Municipal de Roquebillière.
- Monsieur Jean PASCAL, Conseiller Municipal de St-Etienne-de-Tinée.

**REPRESENTES :**

- Monsieur Olivier BETTATI, Conseiller Général.
- Monsieur Pierre FOUQUES, Conseiller Général.
- Monsieur Gaston FRANCO, Conseiller Général, Maire de St-Martin.
- Monsieur Charles GINESY, Président du CG, Sénateur-Maire de Péone.
- Professeur René GILLY, Vice-Président du CG, Maire de La Tour.
- Monsieur Jean-Mario LORENZI, Conseiller Général, Maire de Sospel.
- Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Conseiller Général.
- M. Jean-Pierre MASCARELLI, Vice-Président du CG, Maire de Bouyon.
- Monsieur Robert VIAL, Conseiller Général.
- Monsieur Jean-Paul DAVID, Maire de Guillaumes.
- Madame Catherine FAVARO, Adjointe au Maire de Clans.
- Madame Bernadette FORESTIER, Conseillère Municipale de Tende.
- Monsieur Jean SENECA, Adjoint au Maire de Breil-sur-Roya.
- Madame Francine SOMARIA, Adjoint au Maire de Gilette.

**ABSENTS :**

- Maître José BALARELLO, Conseiller Général, Sénateur-Maire de Tende.
- Monsieur Fernand BLANCHI, Conseiller Général, Maire de Valdeblore.
- Monsieur Paul CUTURELLO, Conseiller Général.

Avenue Paul Montel, cité des Moulins, bât. 38, esc. 48 - 06200 NICE

Tél. : 04 93 83 60 40 - Fax : 04 93 83 31 83

BREIL-SUR-ROYA / CARROS / CLANS / COURSEGOULES / GILETTE / GUILLAUMES / ISOLA / LANTOSQUE / PUGET-THENIERS

ROQUEBILLIERE / ROQUESTERON / ST-CEZAIRE-SUR-SIAGNE / ST-ETIENNE-DE-TINEE

ST-MARTIN-VESUBIE / ST-SAUVEUR-SUR-TINEE / ST-VALLIER-DE-THIEY / SOSPEL / TENDE / THORENC / VALBERG / VALDEBLORE / VILLARS-SUR-VAL

**ABSENTS (suite) :**

- Monsieur Alain FRERE, Conseiller Général, Maire de Tourrette-Levens.
- Monsieur Henri PRICCO, Conseiller Général.
- Madame Michèle TABAROT, Conseiller Général, Maire du Cannet.
- Monsieur Jean-Marc BONNET, Conseiller Municipal de Sospel.
- Monsieur Edmond CLARY, Conseiller Municipal d'Isola.
- Monsieur Luc FALIBOIS, Adjoint au Maire de Coursegoules.
- Madame Danièle GASTALDI, Adjoint au Maire de Vadeblore.
- Monsieur Henri GIUGE, Adjoint au Maire de Saint-Martin-Vésubie.
- Monsieur Jean-Marie GRIBALDO, Conseiller Municipal de St-Sauveur.
- Monsieur Edgar MALAUSSENA, Maire de Villars-sur-Var.
- Monsieur Gérard MICHEL, Conseiller Municipal d'Andon.
- Monsieur Joseph OTTO, Adjoint au Maire de Lantosque.
- Madame Michèle PECQUEUR, Conseillère Municipale de St Vallier/Thiey.
- Madame Simone RAYBAUD, Conseillère Municipale de St-Cézaire/Siagne.
- Madame Elisabeth RAVEL-TOLLARDO, Conseiller Municipal de Guillaumes.

**EXCUSES :**

- Madame Pierrette BELLON, Conseiller Général, Maire de Saint-Auban.
- Monsieur Roger DUHALDE, Vice-Président du CG, Maire de Mougins.
- Madame Colette GIUDICELLI, Conseiller Général,
- Monsieur Gilbert MARY, Conseiller Général, Maire de Breil-sur-Roya.
- Madame Dominique COHEN, Conseillère Municipale de Carros.

**ASSISTAIENT A LA REUNION DU COMITE :**

- Mme LEGENDRE, D.G.A. du Conseil Général,
- M. SAMBUCCHI, Chef du Service Culturel du Conseil Général,
- M. Daniel TREHIN, Payeur Départemental,
- M. Roger BRUN, Directeur Général de l'E.D.M.A.M.,
- Mme Jeannine OTTO-BRUC, Chargée de Mission à l'E.D.M.A.M.
- M. Renaud BRANDI, Secrétaire à l'E.D.M.A.M.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1/ Compte Administratif 1999
- 2/ Compte de Gestion 1999 du Comptable
- 3/ Affectation des résultats
- 4/ Budget Supplémentaire 2000
- 5/ Modification Informatique (Paye/Comptabilite)
- 6/ Modifications de postes
- 7/ Questions orales
- 8/ Questions diverses

Monsieur Jean THAON, Président de l'Ecole Départementale de Musique des Alpes-Maritimes, ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence à cette assemblée.

1/ COMPTE ADMINISTRATIF 1999

INVESTISSEMENT : Recettes .....	303 831.99 F
Dépenses .....	146 261.70 F
Excédent :	<u>157 570.29 F</u>

FONCTIONNEMENT : Recettes .....	7 377 668.20 F
Dépenses .....	6 778 242.96 F
Excédent :	<u>599 425.24 F</u>

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE	: 756 995.53 F
----------------------------	----------------

LE COMPTE ADMINISTRATIF EST APPROUVE A L'UNANIMITE

2/ COMPTE DE GESTION 1999 DU COMPTABLE

Monsieur TREHIN, Payeur Départemental, informe l'assemblée que le compte de gestion 1999 fait ressortir un excédent d'investissement de clôture d'un montant de 157 570.29 F, un excédent de fonctionnement de clôture de 599 425.24 F, un excédent global de clôture de 756 995.53 F identique au compte administratif du Syndicat Mixte.

LE COMPTE DE GESTION 1999 DU COMPTABLE EST APPROUVE A L'UNANIMITE

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Président indique que la nomenclature budgétaire et comptable M 1/5/7 applicable aux Syndicats Mixtes impose d'affecter, après le vote du Compte Administratif, à la section d'investissement tout ou partie des résultats de la section de fonctionnement.

Il est proposé d'affecter les sommes suivantes qui seront reprises lors du vote du Budget Supplémentaire de l'exercice 2000 :

- compte 1068 : 55 429.71 F en investissement
- compte 002 : 543 995.53 F en fonctionnement

ADOpte A L'UNANIMITE

#### 4/ BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2000

DEPENSES :	Fonctionnement .....	143 000 F
	Investissement .....	250 000 F
	<b>Total</b>	<b>393 000 F</b>

RECETTES :	Fonctionnement .....	143 000 F
	Investissement .....	250 000 F
	<b>Total</b>	<b>393 000 F</b>

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

Dans le cadre des dépenses, il est prévu le remplacement d'un véhicule de service. Le Président est autorisé à payer cette acquisition.

#### 5/ MODIFICATION INFORMATIQUE

La Société Magnus, qui permet de traiter la comptabilité et la paye de l'Ecole Départementale de Musique, nous informe qu'elle n'assurera plus la maintenance du logiciel (version Dos) à compter du 1er janvier 2001.

Elle nous propose de passer aux versions Windows et d'envisager la transformation du poste informatique comptable qui engendrera une dépense de l'ordre de 70 000 F.

Cette dépense est prévue au Budget Supplémentaire 2000.

En ce qui concerne le matériel, le Président souhaite que l'on se rapproche des services informatiques du Conseil Général.

#### ADOPTE A L'UNANIMITE

#### 6/ MODIFICATIONS DE POSTES

Le Président indique que Mme MOREL, titulaire sur un poste à temps complet d'ATSEA, Musicien Intervenant en milieu scolaire, souhaite être employée sur un poste à temps partiel.

Il s'agit d'une procédure de modification de poste qui suppose une demande écrite de l'agent, l'avis de la Commission Administrative Paritaire, une délibération du Comité. Pour l'instant, cet agent n'a pas encore retourné sa lettre de demande.

Le Comité prend acte de sa requête et traitera son dossier dès réception de son courrier.

D'autre part, le Président propose que le poste de Directeur Général soit rémunéré par référence à l'indice Brut 919, à compter du 01/01/2000.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**7/ QUESTIONS ORALES** : néant

**8/ QUESTIONS DIVERSES**

**A/ Adhésion au régime d'assurance chômage ASSEDIC :**

Le Président indique que le Syndicat est amené à employer du personnel contractuel, pour une année scolaire entière, afin de pouvoir au remplacement des agents soit en congé ou mi-temps parental (maximum 3 ans) soit en disponibilité. En fin de contrat, ces agents ont droit aux indemnités chômagees s'ils ne retrouvent pas de travail.

Actuellement, ses dépenses sont prises en charge sur le budget du Syndicat aussi le Président propose que le Syndicat adhère, pour le personnel non titulaire, au régime d'Assurance chômage géré par l'ASSEDIC.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**B/ Résultats des Examens de Fin de Cycle :**

M. BRUN donne les résultats des examens de fin de cycle par discipline pour l'année scolaire 1999-2000 et le pourcentage de réussite.

Les membres du Comité souhaitent voir apparaître les résultats de l'année antérieure leur permettant de faire des comparaisons.

**C/ Etat des manifestations musicales de Juin 2000 :**

M. BRUN diffuse le planning des manifestations musicales programmées dans les communes jusqu'à la fin de l'année scolaire.

**D/ Suppression des cours à Saint Etienne de Tinée :**

Il est à noter que le concert prévu à Saint Etienne de Tinée est annulé à cause des problèmes liés aux éboulements intervenus dans la vallée de la Tinée.

Les cours ont été interrompus depuis la fermeture de la route, le 14 mai dernier.

Le Président propose un remboursement ou une réduction des cotisations d'élèves.

Le Payeur Départemental suggère de réaliser une annulation partielle de titre justifiée par le fait de l'impossibilité de faire cours à cause de la fermeture de la route.

Il est décidé de rédiger une délibération et de définir le montant à rembourser calculé au prorata du nombre de cours réalisés. Cette délibération sera soumise au Payeur Départemental.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**E/ Fiches d'inscription 2000/2001 :**

La nouvelle fiche d'inscription, pour l'année scolaire 2000-2001, est diffusée aux membres du Comité.

**F/ Gestion du personnel :**

\* En raison d'un certain nombre d'agent parti en congé parental ou en congé de maternité, il est nécessaire de recruter du personnel remplaçant notamment un enseignant de piano et un musicien intervenant en milieu scolaire pour la rentrée scolaire 2000-2001.

La Direction de l'Ecole Départementale de Musique éprouve des difficultés à trouver du personnel à cause essentiellement du profil du poste (personnel mobile se déplaçant sur tout le département dans la zone de montagne) et du salaire (aucune prime n'est octroyée) mais également à cause des listes d'aptitude du C.N.F.P.T. qui sont anciennes.

\* En ce qui concerne la Direction Pédagogique de l'Ecole de Musique, M. BRUN rappelle que les tâches ont été réparties entre les deux directeurs adjoints chargés de l'enseignement.

Dans un souci de communication, le Président propose dès la rentrée de septembre une réunion hebdomadaire de travail réunissant les membres de la direction de l'Ecole Départementale de Musique.

M. THAON clôt la séance à 18H30 en remerciant tous les membres de leur fidélité.

LE PRESIDENT,  
Jean THAON

